Regu le 22/04/2022

OMM UNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 14 avril 2022

Présents: cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Patrice DOUARRE

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 5 avril 2022

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°2

COMPTES DE GESTION 2021 - Budget principal et Budgets annexes

M. le Président présente les comptes de gestion de l'année 2021

M. le Président indique que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion pour les budgets annexes.

Il indique avoir 2 réserves pour le budget principal et le budget annexe des ordures ménagères :

- Le report de résultat 2020 de la fonction 812 du budget annexe des Ordures Ménagères n'a pas été pris en charge dans les comptes de gestion 2021. (Affectations de résultats et DM N°1)
- Ces écritures affectent le budget principal et le budget annexe des ordures ménagères et seront corrigées sur l'exercice 2022.

Ces éléments avaient été pourtant abordés lors de la réunion avec le trésorier du X mars 2021.

Au-delà de ces réserves, M. le Président indique que les comptes administratifs sont en tous points conformes aux comptes de gestion sur les budgets annexes.

CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ	Solde d'exécution de la section d'investissement		Resultat de fonctionnement	
Budget Principal	déficit	140 653,12 €	excédent	2 940 261,80 €
BA Atelier Relais	excédent	133 162,67 €	excédent	20 612,13 €
BA Gites d'ent	déficit	273 762,49 €	excédent	50 383,28 €
BA Zones d'Activités Les Barthes	déficit	96 957,60 €	excédent	3 496,10 €
BA Zones d'Activités Marat	excédent	70 562,44 €	déficit	150 525,93 €
BA Activités com	déficit	142 241,20 €	excédent	222 174,57 €
BA SPANC	excédent	726,26€	excédent	23 736,29 €
BA Lotissement route de Beurr	déficit	95 802,19 €	déficit	95 714,73 €
BA Ordures Ménagères	excédent	57 650,71 €	excédent	1 537 249,40 €
CIAS AMBERT LIVRADOIS FOREZ				
Budget Principal	excédent	13 935,49 €	excédent	10 226,97 €
EHPAD	déficit	45 051,04 €	déficit	56 415,37 €

AR PREFECTURE

063-200070761-20220414-2022_14_04_02-DE

Regu le 22/04/2022

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion présentées par le Trésorier d'Ambert sur l'exercice 2021 corrigées des réserves annoncées ;
- d'approuver les comptes de gestion des budgets annexes 2021 ;
- d'approuver le compte de gestion du Budget Principal 401;
- d'arrêter les résultats tels que résumés pour chaque budget.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

